



COMITE SYNDICAL
Adoption en SEANCE n°7 DU 16/12/2019

DOSSIER N°2019-07-02

Procès-verbal de la séance n°4 du Comité Syndical du 18 Novembre 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit novembre, à dix-neuf heure trente, les membres du Comité Syndical du SIIM94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le sept Novembre deux-mille-dix-neuf par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine en son lieu ordinaire de séance.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Séverine PETER **Vice-présidents**, Sébastien LE ROUX, Nicole POLIAN, Albertino RAMAEL, Jeanne ZERNER **délégués titulaires**, Youcef BOKRETA **délégué suppléant**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer,

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant,

ABSENTS EXCUSES :

Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Philippe VIDAL, Isabelle LORAND, Anne RAJCHMAN

La séance est ouverte 20h05

Monsieur Sébastien LE ROUX, est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

Points à l'ordre du jour :

2019-04-01 Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 07 Octobre 2019

Le compte rendu de la séance du comité syndical du 07 Octobre 2019, soumis à l'approbation du Comité Syndical, ne soulève aucune remarque ou interrogation. Il est adopté à l'unanimité des présents.

Procès-verbal mis au délibéré, vote : Unanimité - Adopté

2019-04-02 Création de Poste d'Adjoint administratif Principal

Présentation par le Président

Le service Support Utilisateurs du SIIM94 a recruté un agent de catégorie C pour le poste de chargé du support utilisateurs. Par délibération en date du 15 avril 2019, le Comité Syndical a créé par erreur un poste d'adjoint administratif territorial au lieu d'un poste d'adjoint administratif territorial principal correspondant au grade de l'agent recruté.

Il est proposé de régulariser la situation par la création d'un poste d'administratif territorial principal conforme au grade de l'agent (l'arrêté individuel est conforme), la suppression du poste créer par erreur sera effectuée après avis du comité technique en décembre prochain.

Proposition mise au délibéré, vote : Unanimité - Adoptée

2019-04-03 Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019

Présentation par le Président

A l'approche de la fin de l'année, il peut être utile d'apporter des ajustements au budget 2019, afin d'éviter des décalages lors de la clôture annuelle.

Les ajustements proposés dans la présente Décision Modificative sont principalement motivés par des raisons comptables, et non pas par de nouvelles dépenses ou de nouvelles orientations de gestion :

- La mise en place du prélèvement à la source (PAS) a nécessité la consommation de crédits sur deux comptes qui n'étaient pas utilisés par le SIIM auparavant. Il s'agit du compte 65888 au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" et le compte 7588 au chapitre 75 "Autres produits de gestion courante". Ces comptes sont imputés des arrondis des mandats PAS respectivement en dépenses et en recettes de fonctionnement. Il est proposé de prévoir 100,00 € pour ces arrondis en dépenses et en recettes.

- Un ajustement à la baisse des charges financières de -14 000,00 € correspondant aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

- Un ajustement à la hausse des charges à caractère général (chapitre 011) de 13 600,00 € et des charges exceptionnelles de 300,00 €.

- Le budget supplémentaire 2019 a inscrit le report des crédits de 100 810,00 € au compte 1324 "Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables". Il est proposé de transférer ces crédits au compte 13148 "Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables".

Ces ajustements n'ont aucun impact sur les montants totaux, des deux sections, adoptés par le Comité syndical lors du vote du budget supplémentaire.

Proposition mise au délibéré, vote : Unanimité - Adoptée

2019-04-04 Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Présentation par le Président

Le président rappelle que le débat annuel d'orientations budgétaires (DOB) constitue un élément préalable au vote d'un budget primitif des communes de plus de 3 500 habitants et plus, des EPCI et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants (Article L2312-1 et L5211-36 du CGCT). Ce qui est le cas du SIIM94. Il est l'occasion d'exposer les orientations budgétaires et la situation financière de la collectivité.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, dont le contenu est précisé dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce document communiqué à l'ensemble des membres du comité syndical présente les orientations budgétaires proposées pour l'année 2020.

La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires est un élément préalable au vote du budget, en vue du comité syndical du 9 décembre 2019.

Encore une fois nous allons préparer un budget dans un contexte incertain qui se cumule avec l'échéance électorale des municipales de 2020.

Cette période particulière nous amènera à nous interroger collectivement sur les innovations que nous choisirons de mener ensemble : innovations disruptives, tendanciennes ou simplement règlementaires et les moyens qui seront nécessaires pour mener à bien ces missions.

Le budget qui sera présenté respecte les engagements qui ont été pris depuis le début de ce mandat : Nous devons poursuivre les travaux engagés aux côtés de nos collectivités, les travaux relatifs à la cybersécurité, et lancer des projets structurants.

Les perspectives de transformation des OPH de notre territoire se dessinent et nous demandent une transformation au moins temporaire de nos outils pour pouvoir les accompagner et assurer la continuité du service public.

En parallèle, l'ensemble du personnel est attaché à s'investir au quotidien dans les projets des adhérents et proposer des solutions innovantes.

Pour cela, nous devons poursuivre nos efforts pour innover, suivre les évolutions règlementaires, sécuriser nos données et apporter avec les outils informatiques mis en œuvre une véritable valeur ajoutée à nos adhérents.

Les projets 2020

Le SIIM est engagé dans de nombreux projets en vue notamment d'améliorer la sécurité de son activité, d'étendre les fonctionnalités gérées par les applications, de résorber l'obsolescence des systèmes et de répondre à des évolutions réglementaires, et de répondre aux nouveaux besoins

En sa qualité d'hébergeur de données publiques, le SIIM poursuit les actions de sécurisation de son système d'information qui se décline en plusieurs projets :

- La rénovation de la salle informatique (datant de 2003) dont le marché doit être notifiée en fin d'année
- la poursuite du projet de certification ISO 27001 qui vise à nous permettre de ré internaliser les données de santé de nos CMS
- L'extension du périmètre du plan de continuité informatique au périmètre des villes en collaboration avec les DSI.

Le projet de remplacement du portail famille, des logiciels de facturation avec intégration dans une GRC

L'extension de la couverture fonctionnelle existante :

- Nouvelles fonctionnalités RH : VRA pour la mise en place de la DSN qui remplace la N4DS (restructuration complète des données)
- Nouvelles fonctionnalités « finances » : poursuite dématérialisation complète des flux (marchés, avis de sommes à payer),
- Choix d'une GED pour les pièces dématérialisées des applications.

Les projets importants lancés les années précédentes seront poursuivis sur l'année 2019 :

- Déploiement du logiciel courrier
- Finalisation du Déploiement de la nouvelle version de Coriolis aux collectivités qui n'ont pas encore
- Finalisation en début d'année du déploiement de Crossway – logiciel des CMS pour Vitry, Gentilly et Villejuif
- Mise en place des outils de gestion de documents issus des applications

Comme chaque année, les équipes du SIIM procéderont au maintien en conditions opérationnelles et à la résorption de l'obsolescence des systèmes d'information.

La structure des demandes d'investissement avant arbitrages est la suivante :

nature	Somme de BP+BS 2019	total report envisagé 2019 vers 2020	synthèse demande BP 2020 TTC
conformité	217 000 €		200 000 €
lancé	113 000 €	160 440 €	115 999 €
obsolescence	450 000 €	340 000 €	885 000 €
récurrent	60 000 €		65 000 €
réglementaire	159 000 €	75 000 €	268 032 €
SDI	29 000 €		210 284 €
sécurité	100 000 €		70 000 €
Total général	1 128 000 €	575 440 €	1 814 315 €

Après lissage des projets, les programmations des projets pourront être les suivantes :

nature	total opération prévisionnel 2017-2021	total BP+BS 2019	total report envisagé 2019 vers 2020	synthèse demande BP 2020 TTC
conformité	894 370 €	215 000 €	20 000 €	145 000 €
lancé	871 046 €	113 000 €	160 440 €	92 999 €
obsolescence	2 519 914 €	435 000 €	340 000 €	585 000 €
récurrent	348 711 €	60 000 €		55 000 €
réglementaire	475 992 €	159 000 €	75 000 €	94 000 €
SDI	359 284 €	29 000 €		33 784 €
sécurité	283 445 €	100 000 €	14 000 €	80 000 €
Total général	5 752 762 €	1 111 000 €	609 440 €	1 085 783 €

Evolution des coûts de fonctionnement

Avec un volume de dépenses de 5 920k€, les dépenses sont en rapport avec les simulations qui avait été faites en 2018

Colonne1	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
cout général simulation BP	5 524 112 €	5 763 000 €	6 005 000 €	5 985 000 €
à répartir recette ALC		307 380 €	307 380 €	307 380 €
infogérance à répartir		5 455 619,78 €	5 697 620 €	5 677 620 €

Charges de gestion courante (+11%)

Si les dépenses de structure sont stables depuis plusieurs années, la politique d'extension des systèmes d'informations ainsi que la politique de sécurisation engendrent des coûts de maintenance qui augmentent très sensiblement.

Le SIIM intègre les impacts des décisions et des projets réalisés les années précédentes sur les systèmes :

- Pour les CMS : L'abonnement des cinq villes à Doctolib : 77 k€ (en cours d'optimisation) : l'extension du périmètre engendre les couts suivants :
 - Intégration d'Ivry et de Villejuif : 43 k€
 - Extension fonctionnalité : interface Elisa (gestion administrative) : 16000€
 - Actualisation des couts sur le renouvellement du contrat : 54 k€ sur trois mois soit : 18 k€
- La maintenance des plateformes d'infrastructure qui avaient été prise en charge pendant trois ans par le contrat d'acquisition initial : l'hypothèse budgétaire est de retenir 20 % du montant initial (300 k€) par an soit 60 k€ (novembre 2019 à novembre 2020)

En tenant compte de ces deux évolutions majeures, une première évaluation fait état d'une augmentation de 14% pour les seules charges d'infogérance alors que les couts de structure restent stables.

nature charges	BP+ BS 2017	BP+BS 2018	BP + BS 2019	BP 2020	variation 2019-2020
charges d'infogérance	959 500,00	1 028 700,00	1 087 100,00	1 239 000,00	13,97%
charges de structures	255 200,00	282 510,00	270 141,56	268 400,00	-0,64%
	1 214 700,00	1 311 210,00	1 357 241,56	1 507 400,00	11,06%

Charges ressources humaines

En 2020, le SIIM devrait connaître un « plein effectif » (tous les emplois pourvus). Les frais de personnels liés aux recrutements effectifs (tenant compte des dates d'embauches) sont de 3 650 k€, en augmentation de 1.4%.

Charges d'amortissement

Ces frais d'amortissements seront stables (625k€) en raison principalement des efforts d'investissements de ces dernières années qui engendrent mécaniquement une augmentation des amortissements.

Synthèse

De leur côté, depuis 2014, les couts de la maintenance des SI sera passé de 315 k€ à 490 k€, soit une augmentation de 43.3% du périmètre du SI, après neutralisation augmentation indice Syntec (12.1%).

NB : les nouvelles fonctionnalités disponibles en mode SAAS (exemple : Doctolib) n'ont pas été intégrées dans le calcul.

Dans le même temps, les charges générales (chapitre 11 hors maintenance, chapitre 12), sont passées de 3 882 k€ à 4 520 k€, soit une augmentation de 8.8 % (Après

neutralisation indice Syntec, 12.1%) qui intègrent également la forte augmentation des charges d'infogérance directe. Ces chiffres mettent en valeur les efforts de maîtrise de gestion opérés sur cette période.

Les perspectives de financements.

Recherche des équilibres généraux

Le niveau d'investissement du SIIM pour 2020 reste toutefois élevé et correspond aux échéances fixées aux projets lancés depuis quelques années, répondant à la fois à des volontés politiques d'évolution des systèmes d'informations, à des contraintes réglementaires ou de sécurité.

L'évolution des investissements en 2020 est notamment due aux besoins de renouvellement d'obsolescence dont le montant estimé est passé de 450 K€ en 2019 à 885 K€ en 2020 avant arbitrages.

Ce niveau est supérieur aux perspectives qui avaient été menées et a nécessité quelques arbitrages pour équilibrer les ressources et le portefeuille de projets.

Les tableaux des projets sont disponibles en annexe

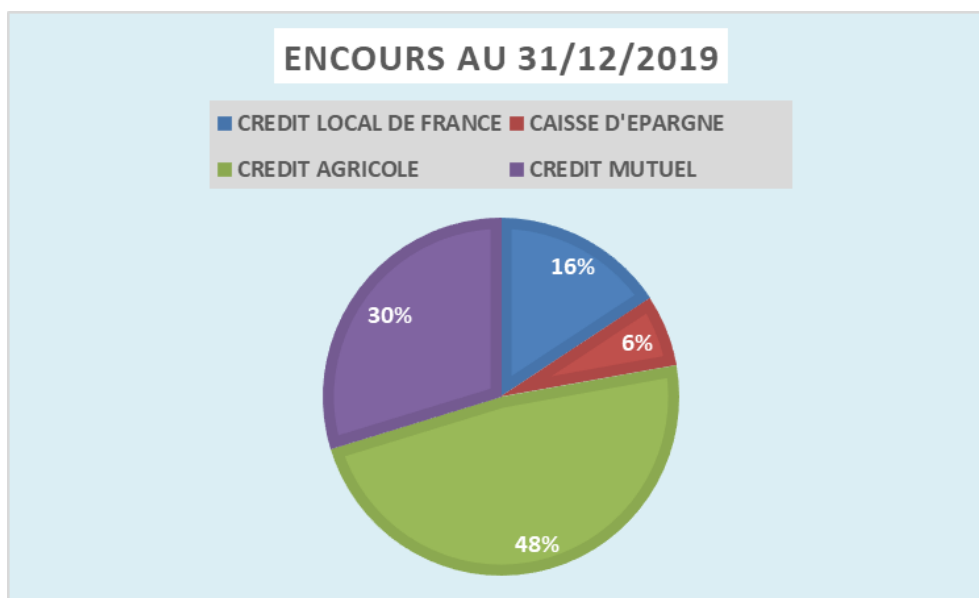
Structure de la dette

Structure et gestion de la dette du SIIM94

Note : l'ensemble des chiffres et graphiques contenus dans le présent chapitre sont stabilisés au 17 octobre 2019. Ils n'intègrent pas l'emprunt de l'exercice 2019, d'un montant de 500 000 €, dont la consultation est actuellement en cours.

Description pour l'année 2020

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette du SIIM94 doit s'établir à **3 091 622 €**. La dette du SIIM94 est constituée de 9 lignes d'emprunt contractualisées entre 2010 et 2019, auprès de quatre établissements bancaires : Crédit Local de France (Ex-DEXIA), Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel.



Deux lignes d'emprunts sont des refinancements, c'est-à-dire des rachats de précédents crédits auprès de Crédit Local de France.

Tous les emprunts ont été contractés à **Taux Fixe** et en euros. Le SIIM94 n'a donc aucun emprunt à taux variables, ni en devises étrangères. En outre, le SIIM n'a aucun emprunt structuré, ni emprunt « toxique » en cours.

Globalement, le taux moyen de ces emprunts a baissé à 3,07 % en 2019 contre 3,17 % en 2018.

Historique de la charge de la dette

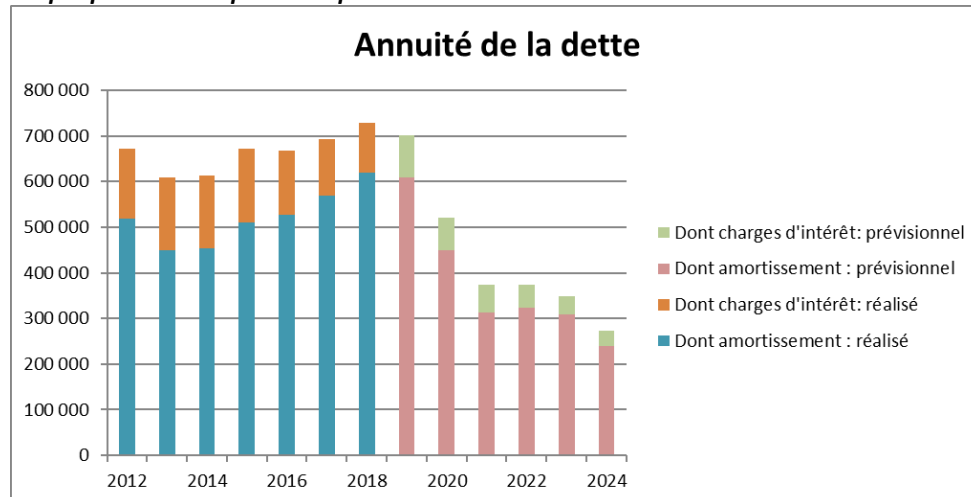
Libellé	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement)	5 758 319	6 328 922	6 503 941	6 297 482	6 295 037	6 082 914	6 267 922
capital restant dû (au 31-12 de l'année N)	3 728 990	3 879 641	4 426 289	3 916 047	3 388 829	3 320 625	3 200 915
annuité (de l'année N)	672 003	609 439	613 850	671 344	668 532	692 527	727 733
<i>Dont amortissement</i>	517 769	449 349	453 352	510 241	527 217	568 205	619 709
<i>Dont charges d'intérêt</i>	154 233	160 089	160 497	161 102	141 314	124 322	108 024
dette/RRF	64,76%	61,30%	68,06%	62,18%	53,83%	54,59%	51,07%
annuité/RRF	11,67%	9,63%	9,44%	10,66%	10,62%	11,38%	11,61%

Depuis 2014, l'encours de la dette du SIIM est en constante baisse, l'amortissement des emprunts étant plus important que les nouveaux emprunts souscrits sur cette période.

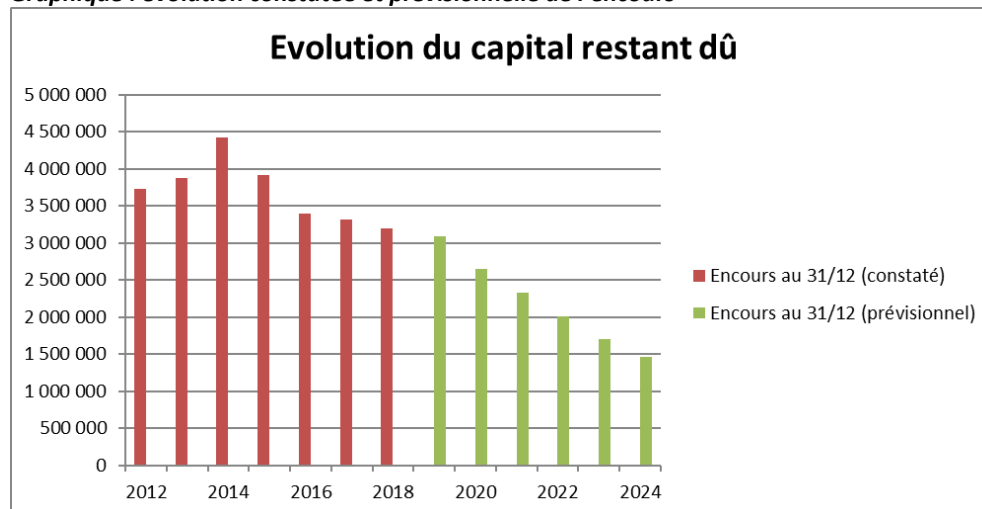
La dette contractée au début des années 2000, en vue de l'acquisition des locaux, a été résorbée, tandis que de nouveaux emprunts ont été contractés pour assurer le financement des investissements informatiques.

La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) du SIIM94 est de 4 ans au 31 décembre 2018.

Graphique : annuité passée et prévisionnelle



Graphique : évolution constatée et prévisionnelle de l'encours



A noter : au contraire des montants constatés/réalisés, les montants prévisionnels présentent une situation hypothétique, dans le cas où il n'y aurait pas d'emprunt nouveau.

Dans la mesure où le SIIM94 finance ses investissements notamment par l'emprunt, ces graphiques doivent être interprétés comme une représentation – schématique – de la capacité d'emprunt.

Epargne brute et épargne nette

En 2018 l'épargne brute du SIIM s'élève à 860 278 euros contre 871 771 euros en 2017. L'épargne nette a aussi baissé de 303 566 euros en 2017 à 250 986 euros en 2018. Ainsi

en 2019, l'épargne brute couvre globalement l'amortissement des emprunts mais dégage peu d'épargne nette pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue d'un débat et de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45

Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

Sébastien LEROUX
Délégué titulaire de la ville de Gentilly
Secrétaire de séance